



R.F.F

Monsieur Xavier GRUZ

Directeur d'Opérations. LGV RHIN-RHONE

Branche EST ;

LA CITY. 2 Rue Gabriel Plançon

25042 BESANCON Cedex

Besançon le 19 Juillet 2010

Objet : Le réaménagement de la ligne
de Devecey.

Monsieur,

Pour faire suite à notre réunion du 21 juin 2010, à la visite du chantier le 13 juillet 2010 que vous avez bien voulu organiser et à la réponse que vous avez faite au courrier de notre député Mr Jacques Groperrin qui nous en a communiqué une copie, nous voudrions revenir sur quelques points et repréciser notre position.

1. Tout d'abord nous souhaiterions que la réponse orale qui nous a été communiquée au sujet du signal sonore des trains SNCF entrant dans le tunnel de Saint-Claude nous soit donnée par écrit.
2. Vous nous avez indiqué, lors de notre réunion que le coût d'un mur antibruit était de 5000€ le mètre linéaire. Or il apparaît en visitant votre chantier, que 500 mètres environ de ce type de mur seraient utiles aux endroits les plus sensibles, c'est à dire proches des habitations. Ce qui représente un coût approximatif de 2,5 millions d'euros à mettre au regard du coût global du chantier qui serait de 500 millions d'euros. Cet investissement ne serait donc que de 2% par rapport au coût des travaux, ce qui est peu au regard des pertes de valeur que les habitations riveraines vont subir du fait de l'activité de cette ligne ferroviaire.

Par ailleurs, nous avons appris que dès 2015, des trains TER appartenant à d'autres compagnies que la SNCF seraient susceptibles de circuler sur cette voie. Quelles garanties aurons-nous en ce qui concerne le respect par ces sociétés privées des normes fixées afin de limiter les nuisances ?

.../...

.../...

Ces éléments militent plus que jamais en faveur soit d'une couverture totale de cette ligne avant même sa mise en service, soit, à tout le moins en l'édification de murs antibruit sur les tronçons les plus sensibles.

Nous vous remercions des efforts que vous faites pour maintenir le dialogue avec les riverains et notre association et souhaitons qu'il puisse se poursuivre en vue de trouver des solutions quant à cette question vitale pour les habitants concernés.

Nous vous prions, Monsieur le chef des opérations, de bien vouloir agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

J.Cl Goudot